



Abidjan, le

N° _____ /MEF/Cabinet/FSGE

RAPPORT D'ACTIVITE DU MOIS DE JUILLET 2020
FONDS DE SOUTIEN AUX GRANDES ENTREPRISES (FSGE-COVID-19)

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE-COVID 19) a été créé par l'Ordonnance n°2020-383 du 15 avril 2020, avec une dotation initiale de 100 milliards de FCFA, en vue d'apporter un soutien financier aux Grandes Entreprises du secteur privé sur toute l'étendue du territoire national dont les activités ont été affectées négativement par la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du FSGE-COVID-19, plusieurs textes et documents ont été élaborés, ce sont :

- projet d'arrêté portant fonctionnement du FSGE-COVID 19 qui a été transmis aux Ministres pour signature;
- projet d'arrêté portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Exécutif du FSGE-COVID 19 ;
- règlement intérieur du FGSE-COVID 19 ;
- mécanisme de plaintes et réclamation ;
- procédure de mise en place des prêts directs ;
- projet de budget de fonctionnement (ressources/emplois) du FSGE. Ledit projet de budget a été soumis au Ministre de l'Economie et des Finances pour approbation.

II. OBJECTIFS DU FONDS DE SOUTIEN

L'objectif du FSGE-COVID 19 est d'apporter un soutien financier à toutes les Grandes Entreprises implantées sur toute l'étendue du territoire ivoirien, notamment sur la préservation de l'outil de production des entreprises et les emplois.

Tous les secteurs d'activités sont éligibles au financement du FSGE-COVID 19, avec une priorité mise sur les entreprises appartenant aux secteurs d'activités fortement affectés par la crise, tels que : le Tourisme et l'Hôtellerie, la Restauration, le Transport et le Commerce.

III. ACTIVITES DES FONDS DE SOUTIEN

3.1. Enregistrements et instructions des dossiers de demande

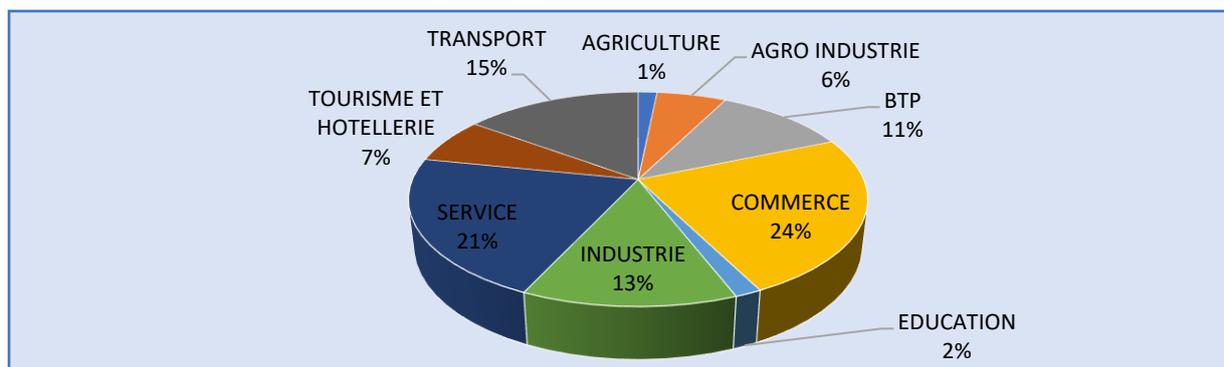
- Enregistrement

Une plateforme informatique a été élaborée et hébergée sur le serveur du Gouvernement : www.fsge.gouv.ci. Cette plateforme permet aux entreprises de s'enregistrer en ligne en vue de formuler la demande de prêt à travers notamment le renseignement d'un formulaire et le téléchargement des pièces à fournir.

A la fin de la phase transitoire, la plateforme a enregistré un total de **188 demandes** qui correspondent à un besoin de financement de **167,4 milliards de FCFA**.

Le diagramme sectoriel ci-dessous indique la répartition sectorielle des demandes. Il fait ressortir que les demandes sont faites par les entreprises du commerce (23,94%), des BTP (11,17%), de l'industrie (12,77%), des transports (14,89%), des services (21,28%), du tourisme et de l'hôtellerie (6,91%), Agro-industrie (5,85%), l'agriculture (1,60%) et Education (1,60%).

Graphique1 : Diagramme sectoriel des demandes enregistrées sur la plateforme



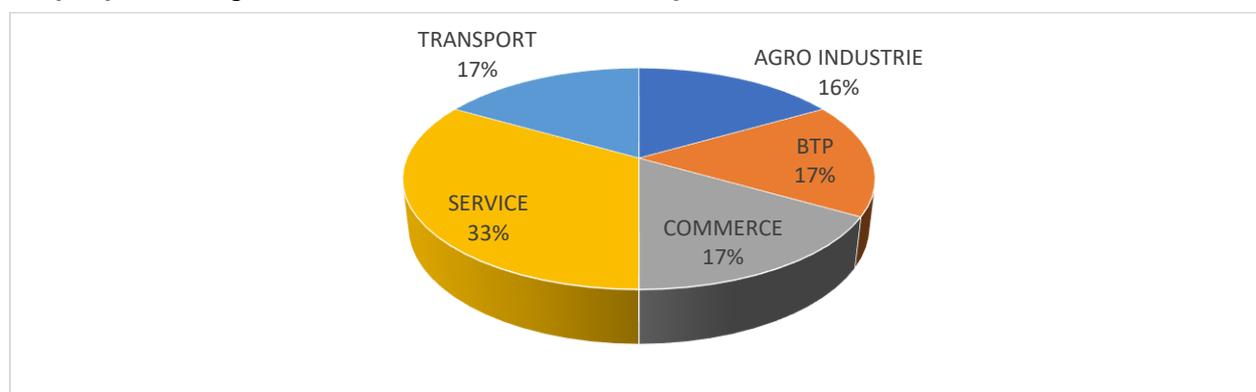
Source : Secrétariat Exécutif FSGE-COVID-19

- Dossiers complets

Le Secrétariat Exécutif a analysé 06 dossiers complets issus de la fin de la phase transitoire d'un montant sollicité total de **2,4 milliards de FCFA**, (soit 3% des inscriptions en ligne).

Le diagramme sectoriel ci-dessous indique la répartition sectorielle des demandes. Il fait ressortir que les demandes sont faites par les entreprises du commerce (17%), des BTP (17%), des transports (17%), des services (33%), Agro-industrie (16%).

Graphique 2 : Diagramme sectoriel des demandes reçues au Secrétariat Exécutif



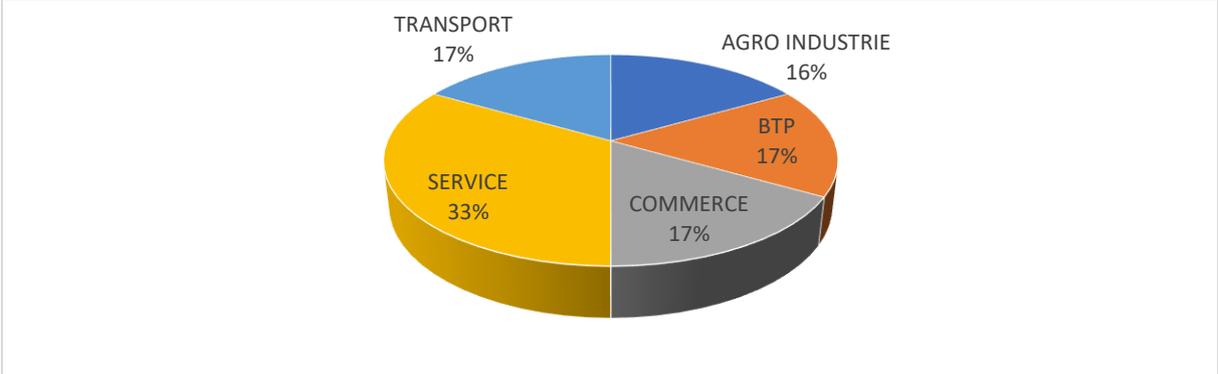
Source : Secrétariat Exécutif FSGE-COVID-19

- Dossiers instruits

Les travaux du Secrétariat Exécutif ont permis d'instruire 06 dossiers, (soit 7% des dossiers 83 reçus au Secrétariat Exécutif) d'un montant sollicité total de **2,4 milliards FCFA**.

Le diagramme sectoriel ci-dessous indique la répartition sectorielle des demandes. Il fait ressortir que les demandes sont faites par les entreprises du commerce (17%), des BTP (17%), des transports (17%), des services (33, Agro-industrie (16%).

Graphique 3 : Diagramme sectoriel des demandes instruites au Secrétariat Exécutif



Source : Secrétariat Exécutif FSGE-COVID-19

3.2. Analyse des dossiers de demande

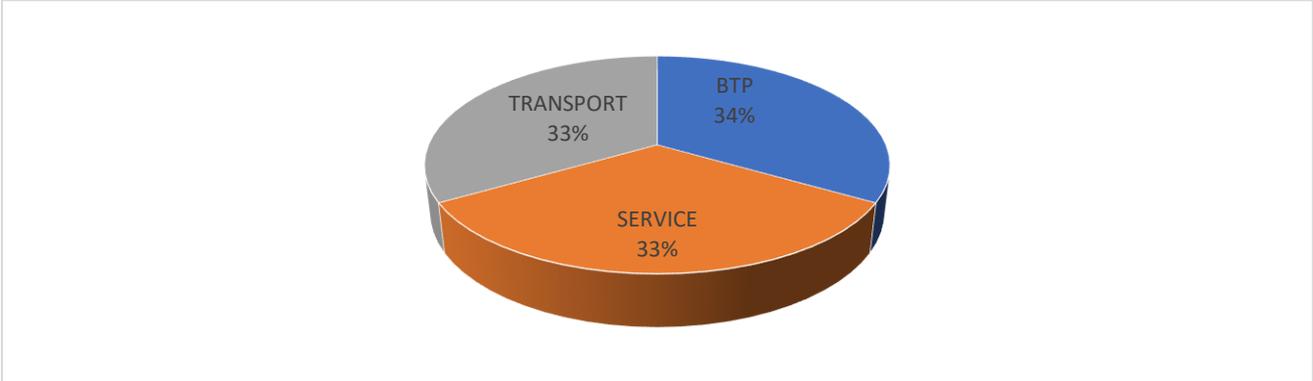
Au niveau du Secrétariat Exécutif

- Dossiers approuvés par le Secrétariat Exécutif

Sur les 06 dossiers instruits, 03 dossiers ont été approuvés par le Secrétariat Exécutif (soit 50% des dossiers instruits) d'un montant sollicité total de **1,5 milliards FCFA**.

Le diagramme sectoriel ci-dessous indique la répartition sectorielle des demandes approuvées. Il fait ressortir que les demandes sont faites par les entreprises des BTP (33,33%), des transports (33,33%), des services (33 ;33%).

Graphique 4 : Diagramme sectoriel des demandes approuvées par le Secrétariat Exécutif



Source : Secrétariat Exécutif FSGE-COVID-19

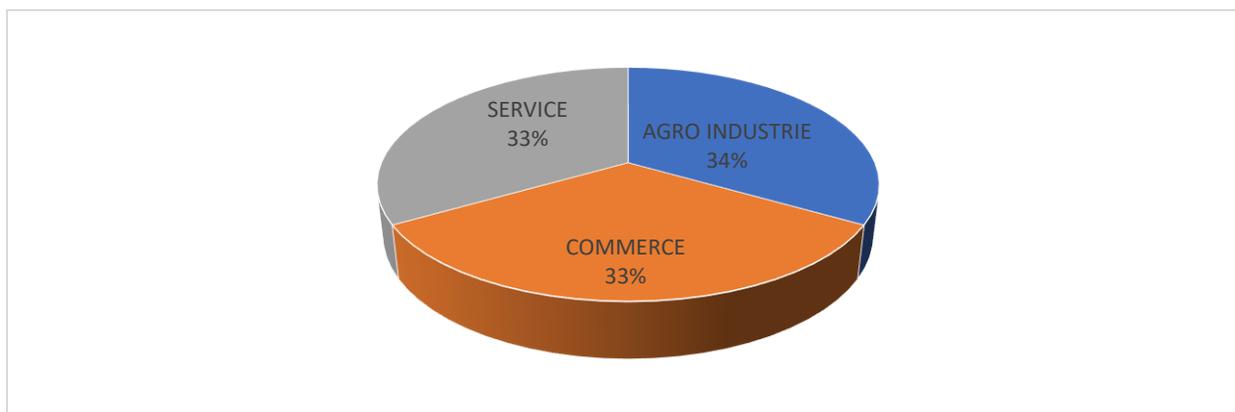
- Dossiers rejetés

Sur les 06 dossiers instruits, 03 dossiers ont été rejetés par le Secrétariat Exécutif (soit 50% des dossiers instruits) d'un montant sollicité total de **900 millions FCFA**. Les principaux motifs de rejets sont autres :

- Non-respect du critère de la baisse du chiffre d'affaires (variation du chiffre d'affaire < 30%)
- Non-respect du critère d'avoir un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard FCFA sur les années (2017 ;2018 ;2019).

Le diagramme sectoriel ci-dessous indique la répartition sectorielle des demandes rejetées. Il fait ressortir que les demandes sont faites par les entreprises du commerce (33,33%), des services (33,33%), Agro-industrie (33,33%).

Graphique 5 : Diagramme sectoriel des demandes rejetées



Source : Secrétariat Exécutif FSGE-COVID-19

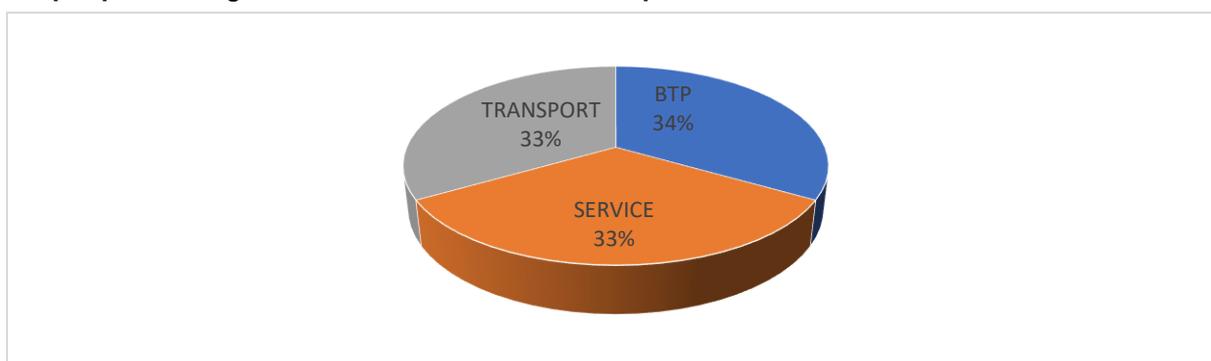
Au niveau du Comité de Gestion

- Dossiers présentés au Comté de Gestion

Sur les 06 dossiers, 03 dossiers ont été présentés au CDG (soit 42% des dossiers instruits) d'un montant sollicité total de **1,5 milliards FCFA**.

Le diagramme sectoriel ci-dessous indique la répartition sectorielle des demandes approuvées. Il fait ressortir que les demandes sont faites par les entreprises des BTP (33,33%), des transports (33,33%), des services (33 ;33%).

Graphique 6 : Diagramme sectoriel des demandes présentées au Comité de Gestion



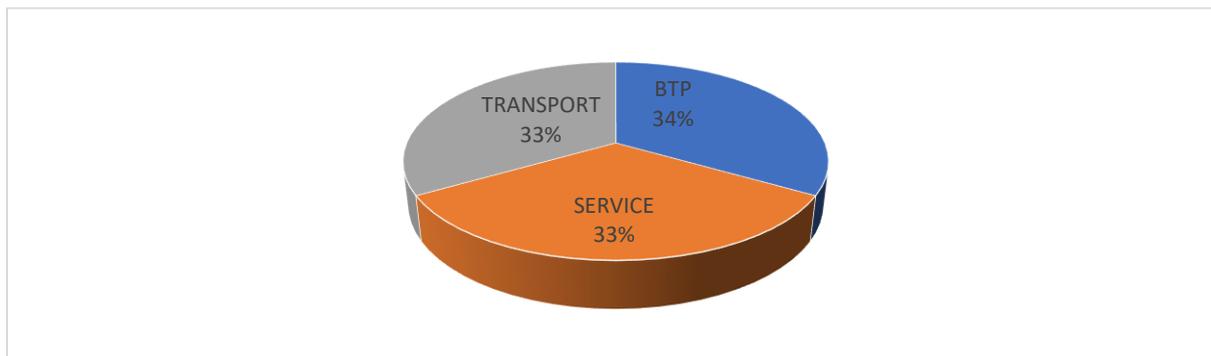
Source : Secrétariat Exécutif FSGE-COVID-19

- Dossiers approuvés par le Comité de Gestion

Sur les 03 dossiers présentés au Comité de Gestion, trois (03) dossiers ont été approuvés (soit 100% des dossiers présentés au Comité de Gestion) d'un montant octroyé de **1,1 milliard FCFA**.

Le diagramme sectoriel ci-dessous indique la répartition sectorielle des demandes approuvées. Il fait ressortir que les demandes sont faites par les entreprises des BTP (33,33%), des transports (33,33%), des services (33 ;33%).

Graphique 7 : Diagramme sectoriel des demandes approuvées par le Comité de Gestion



Source : Secrétariat Exécutif FSGE-COVID-19

- Dossiers rejetés par le Comité de Gestion

Il n'y a pas eu de dossiers rejetés par le Comité de Gestion pour le mois de juillet.

3.3. Octroi des crédits

- Signature des conventions

Les conventions des trois (03) entreprises dont les dossiers ont été approuvés par le Secrétariat Exécutif ont été signées.

N°	NOM	MONTANTS	DATE D'ACCORD DU CDG	CONVENTIONS	
				SIGNEES	NON SIGNEES
1	ENTREPRISE DE CONSTRUCTION METALLIQUE ET TRAVAUX DIVERS (ECMTD)	300 000 000	02/07/2020	X	
2	SOCIETE D'INSTALLATIONS DE PLOMBERIE ET D'ELECTRICITE (SIPEL)	500 000 000	02/07/2020	X	
3	TRANSPORT AVS	300 000 000	22/07/2020	X	

- Mise en place des prêts

N°	NOM	MONTANTS	DATE D'ACCORD DU CDG	DATE DE MISE EN PLACE
1	ENTREPRISE DE CONSTRUCTION METALLIQUE ET TRAVAUX DIVERS (ECMTD)	300 000 000	02/07/2020	29/07/2020
2	SOCIETE D'INSTALLATIONS DE PLOMBERIE ET D'ELECTRICITE (SIPEL)	500 000 000	02/07/2020	29/07/2020
3	TRANSPORT AVS	300 000 000	22/07/2020	12/08/2020

3.4. Analyse des délais de traitement

- **Instruction des dossiers par le Secrétariat Exécutif**

N°	Raison Sociale	Secteurs d'activité	Date de réception au SE	Date de début d'instruction du dossier	Date de transmission au CDG	Délai
1	ECMTD	BTP	19/06/2020	30/06/2020	01/07/2020	01 jour
2	SIPEL	SERVICE	15/06/2020	30/06/2020	02/07/2020	02 jours
3	TRANSPORTS AVS	TRANSPORT	17/06/2020	30/06/2020	01/07/2020	01 jour

- **Mise en place du prêt**

Le délai de traitement pour la mise en place des prêts pour les entreprises ECMTD et SIPEL est de 20 jours ouvrables. La principale difficulté porte sur la transmission des documents à fournir par les entreprises pour la mise en place du prêt sollicité.

N°	Raison Sociale	Secteurs d'activité	Date de validation par le Comité de Gestion	Montant du prêt octroyé à l'entreprise	Date de notification de crédit à l'entreprise	Date de signature de la convention de crédit par l'entreprise	Date de signature des documents par le Président du CDG pour la mise en place du prêt	Date de la mise en place du prêt par la BNI
1	ECMTD	BTP	02/07/2020	300 000 000	10/07/2020	20/07/2020	22/07/2020	29/07/2020
2	SIPEL	SERVICE	02/07/2020	500 000 000	10/07/2020	21/07/2020	20/07/2020	29/07/2020
3	TRANSPORTS AVS	TRANSPORT	22/07/2020	300 000 000	24/07/2020	29/07/2020	04/08/2020	12/08/2020

IV. ANNEXES

- Liste des bénéficiaires

N°	Raison Sociale	Secteurs d'activité	Date de validation par le Comité de Gestion	Montant du prêt octroyé à l'entreprise	Date de mise en place du prêt
1	ECMTD	BTP	02/07/2020	300 000 000	29/07/2020
2	SIPEL	SERVICE	02/07/2020	500 000 000	29/07/2020
3	TRANSPORTS AVS	TRANSPORT	22/07/2020	300 000 000	12/08/2020
TOTAL				1 100 000 000	